

## IEDOM/IEOM - Opérations avec la clientèle non financière résidente

### I\_CLIENRE

Octobre 2022

#### Présentation

Le tableau — I\_CLIENRE — recense, par agent économique et par zone d'activité, les opérations faites avec la clientèle non financière résidente dans l'outre-mer pour les opérations initiées sans guichet bancaire sur place. Les opérations qui passent par un guichet de la zone d'activité ne sont pas à renseigner dans ce tableau mais bien dans l'état CLIENT\_RE de la zone d'activité. À l'actif comme au passif, les contreparties sont les mêmes que celles du tableau CLIENT\_RE (à l'exception de la sous-catégorie « dont sociétés d'assurances »), c'est à dire : les sociétés non financières, les entrepreneurs individuels, les particuliers, les sociétés d'assurances et fonds de pension, les institutions sans but lucratif au service des ménages, les administrations centrales, les administrations publiques locales ainsi que les administrations de sécurité sociale.

#### Contenu

Les postes ventilés sont identiques à ceux du tableau CLIENT\_RE à l'exception de l'onglet « clientèle financière » qui n'est pas repris dans l'état I\_CLIENRE ainsi que de la sous-catégorie « dont sociétés d'assurances ».

Le reporting RUBA conserve une présentation non compensée pour tous ses états concernés pour les prêts et emprunts de titres et pour les montants centralisés à la Caisse des dépôts et Consignations, conformément à la « recommandation sur les modalités de présentation des prêts et emprunts de titres et des montants centralisés à la Caisse des dépôts et consignations dans les états SURFI et FINREP NGAAP » publiée par l'ACPR en juillet 2021<sup>1</sup>

#### Règles de remise

##### Établissements remettants

Conformément à l'Annexe 6 de la Décision 2021-01 du 21 avril 2021 relative à la collecte et au contrôle d'informations statistiques requises des établissements de crédit et des autres intermédiaires financiers, tous les établissements présentant une activité totale significative dans l'outre-mer remettent ce tableau. L'activité est réputée significative dès lors que la somme des lignes « Total concours octroyés Outre-mer sans guichet » à l'actif et « Total ressources collectées Outre-mer sans guichet » au passif de l'état SITUATION est supérieure à 10 millions d'euros. Le dépassement de ce seuil est le fait générateur d'une

<sup>1</sup> <https://esurfi-banque.banque-france.fr/current/evenement/recommandation-sur-les-modalites-de-presentation-des-prets-et-emprunts-de-titres-et-des-montants>

déclaration d'un état I\_CLIENRE pour chaque zone d'activité recensant des encours différents de 0 (crédits, dépôts ou les deux).

#### Territorialité

Le cas échéant un tableau est établi pour chaque zone d'activité : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna.

#### Monnaie

Les établissements remettent un tableau établi en euros pour leurs opérations en euros (ou en francs CFP selon la localisation du siège social du remettant) et un tableau en contre-valeur euros pour leurs opérations en devises, toutes devises confondues (francs CFP inclus).

#### Périodicité et délais de remise

Remise trimestrielle au plus tard le dernier jour du mois qui suit la date d'arrêté.